ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Drôme

Adjoint de l'IA-DASEN en charge du 1er degré
Alexis CHARRÉ
Tél : 04 75 82 35 76
Mél : ce.dsden26-ien-adjoint@ac-grenoble.fr

Cité Brunet
Place Louis le Cardonnel
BP 1011
26015 Valence Cedex

Valence, le 15 février 2021

Objet : Oral de Titularisation

Madame et Monsieur les Secrétaires départementaux,

J'ai lu avec attention le courrier que vous m'avez adressé daté du 8 février 2021. Vous m'interrogez sur les conditions de passation de l'oral des PES concernant les lauréats du concours du CRPE 2020.

Les modalités d'évaluation et de titularisation des lauréats de la session 2020 des concours de recrutement pour l'accès aux corps des personnels de l'enseignement public sont complétées par un entretien professionnel. Ces modalités sont précisées par l'arrêté du 28 août 2020.
L'entretien, d'une durée de trente minutes, débute par une présentation par le stagiaire, d'une durée de dix minutes, d'une situation professionnelle personnelle vécue pendant l'année scolaire en cours. Le stagiaire décrit et analyse la situation et les choix qu'il a été amené à faire. L'entretien est ensuite consacré à un échange avec la commission.
Le CRPE est un concours géré au niveau académique, la mise en œuvre de ces entretiens sera arbitrée par Madame la Rectrice.

Je ne manquerai pas de revenir vers les professeurs stagiaires concernant la mise en place de cet entretien dès que les modalités en auront été arrêtées. Je vous en tiendrai également informés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire départementale, Monsieur le Secrétaire départemental, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Inspecteur d'Académie, Directeur académique
des services de l'Éducation nationale

Pascal CLÉMENT

Madame Anne Sophie GARROTÉ
Monsieur Florimond GUIMARD
Secrétaires départementaux
SNUipp – FSU 26
Maison des Syndicats
17, rue Georges Bizet
26000 VALENCE